

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique

Transports

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 11 décembre 2020**

**portant désignation de fonctionnaires et agents de l'État chargés de la recherche et de la constatation d'infractions au titre de l'article L.1451-1 du code des transports**

**NOR :TRAT2034330A**

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, en date du 11 décembre 2020, Monsieur Michel BUSSIERE, attaché d'administration, chef de l'unité de contrôle des transports routiers Loire - Rhône 3 - Nord Isère à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, est désigné pour la recherche et la constatation d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaire, guidé et routier dans le cadre d'opérations de contrôles effectuées dans sa région d'affectation.